



LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

C S D Cgt du Lot
Syndicats Territoriaux du Lot

BOURSE DU TRAVAIL
34 Place Rousseau
46 000 CAHORS
☎ 05.65.30.09.54

Cahors, le 28 octobre 2026

À Madame la Préfète du Lot
Monsieur le Président du Conseil Départemental
Madame la Présidente du Centre de Gestion du Lot
Mesdames et Messieurs les Maires du Lot,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1er novembre au 31 décembre 2026 inclus, couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des services et entreprises de l'eau et de la thanatologie.

Madame la Préfète du Lot, Mesdames et Messieurs,

La Coordination syndicale départementale CGT des Services publics du Lot dénonce la perte de pouvoir d'achat des agent·es, la dégradation des conditions de travail et les politiques d'austérité qui fragilisent les collectivités territoriales et les services publics de proximité.

Au lieu d'ouvrir les yeux sur les urgences sociales, salaires, retraites, conditions de travail, santé, éducation, climat.....le gouvernement choisit de faire payer encore et encore les travailleurs·euses, les privé·es d'emploi, et stigmatise les agent·es du service public.

Au lieu de mettre à contribution ceux qui sont responsables du déficit, les plus riches et les grandes entreprises qui ont bénéficié de 73 Milliards de baisse d'impôts chaque année et touchent 211 milliards d'aides publiques, le gouvernement fait encore payer l'addition aux travailleuses et aux travailleurs, aux retraité·es et précaires.

Face au gel du point d'indice, à l'écrasement des grilles indiciaires, à la précarisation de l'emploi public et au manque de moyens, notre organisation porte les revendications suivantes :

Salaires, carrières et pouvoir d'achat

- Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Refonte des grilles indiciaires et reconnaissance des qualifications, de l'expérience et de l'ancienneté ;
- Doublement du traitement entre le début et la fin d'une carrière complète ;
- Rétablissement de la GIPA et égalité salariale entre les femmes et les hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- Rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction Publique Territoriale de carrière sous statut ;
- Maintien, amélioration, renforcement de l'ensemble de nos services publics et la suspension immédiate de toutes les mesures et décisions les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...)



LE SERVICE PUBLIC territorial C'EST UN bien PUBLIC

C S D Cgt du Lot
Syndicats Territoriaux du Lot

BOURSE DU TRAVAIL
34 Place Rousseau
46 000 CAHORS
☎ 05.65.30.09.54

Santé, protection sociale et retraites

- Suppression du jour de carence et maintien à 100 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire ;
- Amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels ;
- Revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète et maintien de l'abattement fiscal de 10 % ;
- Abrogation de la loi portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et la pérennisation de la CNRACL

Emploi public et garanties statutaires

- Respect du principe « un emploi permanent = un ou une fonctionnaire titulaire » ;
- Plan massif de titularisation des contractuel·les et lutte contre la précarité ;
- Relance des concours, des recrutements statutaires et créations de postes ;
- Défense du Statut général des fonctionnaires.

Moyens des collectivités et formation

- Arrêt des politiques d'austérité et attribution de moyens suffisants aux services publics ;
- Rétablissement de la cotisation au CNFPT à 1 %, première étape vers 3 % ;
- Abrogation de l'article 135 de la loi de finances 2026 et suppression du plafonnement des recettes du CNFPT ;
- Renforcement du droit à la formation professionnelle.

Urgence sociale et paix

- Abrogation de la loi « Asile et immigration » ;
- Arrêt de toutes formes de répressions syndicales et l'amnistie pour les syndicalistes ;
- Mise en œuvre d'une politique favorisant la voie diplomatique pour la Paix et le désarmement.

C'est pour toutes ces raisons que la CSD CGT des Services publics 46 prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salarié·es du champ privé y compris les personnels dont les horaires comprennent les nuits précédant ou suivant les journées de grève de cette période de notre Fédération des Services Publics pour :

- Le 1er novembre 2026, le 2 novembre 2026, le 3 novembre 2026, le 4 novembre 2026, le 5 novembre 2026, le 6 novembre 2026, le 7 novembre 2026, le 8 novembre 2026, le 9 novembre 2026, le 10 novembre 2026, le 11 novembre 2026, le 12 novembre 2026, le 13 novembre 2026, le 14 novembre 2026, le 15 novembre 2026, le 16 novembre 2026, le 17 novembre 2026, le 18 novembre 2026, le 19 novembre 2026, le 20 novembre 2026, le 21 novembre 2026, le 22 novembre 2026, le 23 novembre 2026, le 24 novembre 2026, le 25 novembre 2026, le 26 novembre 2026, le 27 novembre 2026, le 28 novembre 2026, le 29 novembre 2026 et le novembre 2026.



LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

C S D Cgt du Lot
Syndicats Territoriaux du Lot

BOURSE DU TRAVAIL
34 Place Rousseau
46 000 CAHORS
☎ 05.65.30.09.54

- Le 1^{er} décembre 2026, le 2 décembre 2026, le 3 décembre 2026, le 4 décembre 2026, le 5 décembre 2026, le 6 décembre 2026, le 7 décembre 2026, le 8 décembre 2026, le 9 décembre 2026, le 10 décembre 2026, le 11 décembre 2026, le 12 décembre 2026, le 13 décembre 2026, le 14 décembre 2026, le 15 décembre 2026, le 16 décembre 2026, le 17 décembre 2026, le 18 décembre 2026, le 19 décembre 2026, le 20 décembre 2026, le 21 décembre 2026, le 22 décembre 2026, le 23 décembre 2026, le 24 décembre 2026, le 25 décembre 2026, le 26 décembre 2026, le 27 décembre 2026, le 28 décembre 2027, le 29 décembre 2029, le 30 décembre 2026 et le 31 décembre 2026.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, recevez, Madame la Préfète du Lot, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Madame la Présidente du Centre de Gestion du Lot, Mesdames et Messieurs les Maires du Lot, Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI, l'expression de notre considération distinguée.

Po/Le bureau
La Coordinatrice Générale de la CSD46 CGT

Chrystel HALICHE